

RÈGLEMENT DU PRIX DE LA CRITIQUE 2017 DE LA COMMISSION INTERCANTONALE DES ARTS DE LA SCÈNE (CICAS) EN PARTENARIAT AVEC LE FORUM CULTURE

1. Prix

En partenariat avec le fOrum culture, la CicaS lance en 2016 le Prix de la critique de spectacle, dont le but est de favoriser et stimuler l'apparition de nouvelles plumes pour la critique de spectacles auprès des jeunes adultes (lycéens compris) dans le cadre du projet **panOrama – 360 ° de culture**.

Toutes les formes de critique sont admises, aussi bien sous forme écrite que filmée ou interactive (par exemple podcasts, applications, etc.). Le jury se réserve le droit d'attribuer plusieurs prix et peut aussi décerner un prix spécial pour la critique la plus inventive. Chaque prix est en principe doté de 2'500 francs.

Les résultats seront publiés sur le site du fOrum culture ainsi que des deux offices de la culture des cantons du Jura et de Berne avant mars 2017.

Ces prix ne pourront pas être réclamés sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement.

2. Jury

Le jury est composé de deux membres de la CicaS et d'un expert externe issu du monde professionnel du théâtre. La CicaS désigne le/la président/e du jury parmi ses deux représentant-e-s.

En accord avec le jury, la CicaS fixe les dates, les délais et modalités de présentation des critiques au concours. Les deux délégués aux affaires culturelles des cantons de Berne et du Jura assurent le secrétariat du jury, mais sans voix délibérative. Ils dressent le procès-verbal de la séance.

Le jury délibère au complet et à huis clos. Il peut prendre sa décision au bulletin secret si l'un des membres en fait la demande. Sa décision est prise à la majorité. Elle n'est pas motivée. Elle est sans appel. Le jury peut renoncer à décerner le prix. Il peut aussi le diviser.

Le jury siègera en février 2017. Le prix sera remis publiquement avant une représentation de spectacle dans un théâtre partenaire par le président du jury ou, à défaut, par un membre de la CicaS.

3. Concours et modalités de participation

Le concours est ouvert à tous les jeunes adultes (lycéens compris) domiciliés dans le canton de Berne ou du Jura. Tout-e participant-e s'engage à faire parvenir à la CicaS des critiques dont il/elle est l'auteur.

- Les critiques : Au moins trois critiques de 2'000 à 3'000 signes (espace compris) devront être réalisées entre novembre 2016 et janvier 2017 sur trois spectacles différents mis en avant par le programme du **panOrama – 360 ° de culture**. Il est également possible de réaliser la critique sous une autre forme, plus inventive (par ex. podcast, vidéo Youtube, etc.).
- Défraiement : Grâce au soutien financier de la CicaS, un défraiement de 100 francs sera versé pour chaque critique réalisée et la place d'entrée au spectacle critiqué sera remboursée (contre justificatif).
- Mentorat : Les participant-e-s ont la possibilité de bénéficier d'un mentorat en ligne, afin de donner quelques conseils avant la publication. Les personnes qui souhaitent faire usage de cette possibilité avant le dépôt définitif de leurs critiques auprès de l'un des deux services culturels mentionnés ci-après peuvent envoyer leurs textes à l'adresse mentorat-critique@outlook.com. Un retour leur sera donné dans les deux à trois jours ouvrables suivant l'envoi.

La participation se fait exclusivement par voie électronique et requiert l'envoi d'un dossier complet d'inscription comprenant :

- Nom et prénom
- Adresse postale
- Email
- Numéro de téléphone
- Bref CV avec biographie (1 page max.)

à l'une des adresses suivantes : secr.occ@jura.ch ou culture@erz.be.ch

Tout envoi arrivant après le délai fixé ne sera pas pris en considération par le jury.

La CicaS peut modifier en tout temps tout ou partie du présent règlement.

La date de clôture des envois est fixée au 3 février 2017 à minuit.